Bulletin d'information

Édition avril 2025

Mot de la directrice scientifique

Le temps passe vite, et nous voilà déjà à la fin du trimestre d'hiver. C'est avec un grand enthousiasme que je vous adresse ces quelques lignes pour partager avec vous les événements à venir et les nouvelles importantes du CRDT.

La future rencontre du Conseil de Direction se tiendra le 9 mai prochain, elle permettra de faire un bilan de l'année écoulée ainsi que de préparer les prochaines étapes du Centre.

Par ailleurs, deux colloques se partageront l'honneur de réunir des membres du CRDT pour nos rencontres scientifiques annuelles. D'une part un événement autour de la ruralité aura lieu à l'ACFAS, du 6 au 8 mai prochain. D'autre part, le colloque de l'ASRDLF se penchera sur les trajectoires de développement territorial, entre le 25 et le 27 juin 2025.

J'ai aussi le plaisir de vous annoncer que l'Assemblée Générale Annuelle du CRDT se déroulera le 25 octobre 2025 à Trois-Rivières. Cette AGA se tiendra en marge d'un séminaire organisé par plusieurs de nos membres, intitulé « Journée d'études sur l'énergie et le territoire », prévue pour le 23 octobre. Ce sera une belle occasion d'allier réflexion scientifique et échanges stimulants.

Enfin, pour les prochains mois, la coordination du Centre sera assurée à temps partiel par Madame Maud Barbeau-Arsenault, en remplacement temporaire de Ramaëlle Duquette. Bienvenue Maud!

Je vous souhaite un magnifique début de printemps et vous invite à suivre de près nos événements et réalisations.

Table des matières

1. **Résumé de la table ronde du CRDT de février 2025**
Des organismes inspirants, et inspirés par les territoires

2. **Portrait de membre**
L'entrevue d'Anne Bernard

3. **Retour sur la conférence de François-Xavier Cyr**
La difficile cohabitation territoriale avec les Peuples autochtones au Québec : l'exemple des ententes de gestion faunique

4. **Retour sur le midi-conférence du 4 décembre 2024**
Les sociétés de développement commercial au Québec : explorer la gouvernance locale par le microlocal

5. **Retour sur l'Assemblée générale annuelle du CRDT**

6. **Nouvelles et nouveaux membres**

Résumé de la table ronde du CRDT
Février 2025

Des organismes inspirants, et inspirés par les territoires

La dernière table ronde organisée par le CRDT souhaitait faire connaître des organismes à but non lucratif qui œuvrent pour le mieux-être des territoires. Plusieurs ont cette mission! Pour une première présentation, nous avons réuni les Ateliers des savoirs partagés (Caroline Dufresne), Projet Collectif (Vincent Chapdelaine) et Multitudes (Bertrand Fouss); moins formellement mais très activement, des personnes du Grand Dialogue et du Living-Lab ont aussi pris part à la discussion.

La rencontre a d'abord permis de présenter les différents regroupements. Les Ateliers des savoirs partagés travaillent à maintenir et développer des liens entre la recherche et le terrain en permettant la collaboration entre différentes communautés rurales par des activités autant locales qu'en ligne. Le Projet Collectif est un organisme à but non lucratif dont les axes principaux sont le développement de savoirs ouverts, la promotion d'une collaboration ouverte, et le soutien au développement de l'action collective, avec une ambition panquébécoise. Multitudes est un mouvement qui se développe sur trois axes : il se projette comme mouvement citoyen, s'oriente vers la démocratie radicale, et développe des moyens d'actions politiques, mais sans la forme d'un parti.
Cette table ronde a aussi permis d'échanger sur la place et la signification du territoire pour ces trois regroupements. Pour ceux-ci, le territoire représente le lieu où les communautés sont situées et se reconnaissent, constituant ainsi le point de départ des constructions sociales qui l'habite. Il s'agit également du lieu où se développe la démocratie locale autour d'un travail pour se donner les capacités démocratiques afin d'effectuer la transition socio-écologique.

L'ensemble des regroupements collaborent actuellement avec le milieu académique, mais souhaiterait tisser des liens plus fort spécifiquement avec le CRDT. Parmi les suggestions évoquées, la mission de transfert des connaissances de Projet Collectif pourrait être mise à profit, en particulier pour rejoindre des personnes ayant moins accès aux recherches scientifiques. Multitudes travaille actuellement sur un cahier de propositions pour le leadership territorial partagé, afin de favoriser la démocratisation du monde municipal et estime intéressant d'entamer sur cet aspect un dialogue avec les chercheur.es du CRDT pertinent.es. Quant aux Ateliers des savoirs partagés, la collaboration avec le CRDT est déjà chose faite, puisque plusieurs membres sont des accompagnatrices et accompagnateurs scientifiques de leurs projets, mais la coorganisation d'événements serait particulièrement intéressante pour ajouter à ces maillages.

La rencontre a donc atteint son but : faire connaître quelques-uns de ces organismes, qui se posent de plus en plus comme incontournables dans l'action territoriale. Une 2e activité aura lieu dans quelques mois sous la forme d'un atelier de travail réunissant un plus grand nombre de regroupements et les membres du CRDT souhaitant tisser des liens plus étroits. C'est à suivre!

Olivier Turcotte, UQAR

GRAND DIALOGUE RÉGIONAL pour la TRANSITION SOCIO-ÉCOLOGIQUE

ASP Ateliers des Savoirs Partagés

FAB RÉGION BSL

MULTITUDES

Portrait de membre
L'entrevue d'Anne Bernard

Professeure adjointe au département des sciences du bois et de la forêt
Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique
Membre CRDT & Institut EDS (Environnement, développement et société)

Pour Anne, la forêt est une notion qui lui est très familière depuis son enfance déjà : parents et grands-parents ont évolué professionnellement dans le secteur forestier. Même s'il a été question un temps de se consacrer à un autre domaine d'étude, très vite Anne est rattrapée par la passion qu'elle a pour les questions et les enjeux liés à la forêt. Le parcours universitaire de Anne s'inscrit donc en toute logique en foresterie à l'Université Laval où elle enseigne actuellement au département des sciences du bois et de la forêt.

Quand on s'intéresse au parcours de Anne Bernard, on ne peut s'empêcher de remarquer le dynamisme qui semble l'animer! Tout au long de ses études universitaires, par exemple, Anne continue de s'impliquer dans la réalisation de différents projets qu'ils soient professionnels ou d'engagement social. En 2018, Anne Bernard laisse sa marque dans une réalisation associative qui continue à ce jour d'être active. En effet, convaincue que les étudiants et les étudiantes peuvent participer de manière significative aux débats entourant les objectifs de développement durable et contribuer concrètement à leur réalisation et, constatant, par ailleurs, que beaucoup de choses restaient à faire au niveau de l'Université Laval, en collaboration avec Pierre-Antoine Descoteaux, alors étudiant au baccalauréat, tout en complétant elle-même son doctorat, Anne entreprend de mettre sur pied l'Alliance étudiante en développement durable de l'Université Laval.

Mais au-delà des enjeux liés à l'ingénierie forestière, ce sont surtout les relations entre la forêt et les humains qui animent et conditionnent l'intérêt de Anne pour la recherche en sciences forestières. C'est un domaine, nous dit-elle, où se déploient de multiples activités et, où convergent divers acteurs sociaux chacun ayant ses propres représentations et perspectives d'usages de la forêt. Autrement dit,la forêt, pour Anne, est un écosystème humain où les activités qui s'y déploient ont leur raison d'être même si celles-ci peuvent engendrer des situations plus ou moins conflictuelles.

De quelle manière Anne Bernard appréhende ce vaste domaine d'activités comme champ de recherche où les enjeux et les acteurs sociaux impliqués sont multiples, diversifiés voire antagonistes?
«J'aime me dire Traductrice de tous ces univers!« déclare Anne avec un grand sourire!
Ce n'est pas une posture facile à conserver en tout temps, nous confie Anne, mais nécessaire car les usages de la forêt sont révélateurs de ces multiples mondes dont les activités sociales et les interactions représentent un terrain fertile de projets de recherche.

Ce dont elle est le plus fière dans la réalisation de cette association? C'est d'avoir contribuer à la création d'une association étudiante qui adhère à des principes de fonctionnement horizontal c'est-à-dire qui privilégie la force des relations en réseau pour soutenir et développer des actions. Même si les circonstances liées à la COVID-19 ont un peu freiné l'élan de l'association, l'Alliance étudiante en développement durable de l'Université Laval continue d'être active à ce jour.
Le plus grand défi de Anne actuellement, avoue-t-elle, c'est de manquer de temps pour définir un projet de recherche. Mais, parmi les terrains de recherche à venir, Anne nous confie qu'il y a sur la table de réflexion les niches d'innovation potentielles dans le secteur forestier dans une approche de transition durable.

Pourquoi être membre au CRDT?
«Le CRDT est pour moi un vent de fraîcheur» nous confie Anne Bernard qui ne manque jamais de participer aux activités du Centre qui représente pour elle un groupe de chercheur.es stimulant.es. Selon Anne, c'est très stimulant de fréquenter un centre de recherche où les chercheur.es sont issues de différentes disciplines académiques mais qui peuvent néanmoins avoir en commun des mêmes perspectives de recherche. Être membre au CRDT pour Anne Bernard repose d'abord et avant tout sur une volonté d'intégrer un espace de réflexion théorique et méthodologique.
Si elle devait nous conseiller une lecture, Anne Bernard nous invite à découvrir le roman graphique d'Emmanuelle Dufour, «C'est le Québec qui est né dans mon pays!», qui a été pour elle un coup de lecture et de projet doctoral, qu'elle considère être un objet réflexif (sur les Premiers Peuples du Québec) et esthétique original.

Texte écrit par Corine Dejar

Retour sur la conférence de François-Xavier Cyr

François-Xavier Cyr est détenteur d'un doctorat en anthropologie de l'Université Laval et s'intéresse à la question du vivre-ensemble territorial au Québec depuis plus d'une dizaine d'années. Il a complété une maîtrise portant sur une initiative de création d'une aire protégée huronne-wendat (2016) et une thèse de doctorat portant sur la gestion collaborative de la forêt boréale entre les Cris d'Eeyou-Istchee et le Québec (2024). Il poursuit actuellement une recherche postdoctorale à l'UQAR portant sur la négociation et la mise en œuvre d'ententes de gestion faunique entre le Québec et les Peuples autochtones. Il agit parallèlement à titre de conseiller scientifique pour l'Institut Ashukan et de chargé de cours à l'Université Laval.

La difficile cohabitation territoriale avec les Peuples autochtones au Québec : l'exemple des ententes de gestion faunique

L'histoire coloniale canadienne et québécoise a mené à l'occupation effective du territoire aux dépens des Peuples autochtones qui y vivaient déjà en sociétés structurées depuis des milliers d'années. L'enchevêtrement historique des différentes pratiques de colonisation, puis de développement territorial, qui ont marqué l'histoire québécoise, aura mené à des dynamiques de cohabitation tendues et inéquitables entre les Peuples autochtones et le Québec. Ces dynamiques se sont notamment développées autour de la gestion faunique québécoise, qui est issue d'une longue tradition juridique et de représentations de la nature sauvage qui diffèrent radicalement de celles sur lesquelles se sont construits les systèmes de gestion faunique autochtones (Scott 2018; Feit 2004; 1988; Tanner 1978; 1973). Dans la tradition juridique anglaise, la propriété des animaux sauvages découle de la propriété du territoire sur lequel ils se trouvent (Donihee 2000). Dans le contexte canadien, du fait de cette appropriation radicale du pouvoir sur la faune par les gouvernements coloniaux et de la division des prérogatives entre le fédéral et les provinces, la gestion faunique est devenue un haut lieu de tension et de conflits entre les Peuples autochtones et les provinces.

Sur le territoire actuel du Québec, dès la Conquête anglaise de la Nouvelle-France, nous retrouvons des traces d'une reconnaissance de droits de chasse et de pêches des autochtones par la Couronne anglaise, notamment au sein de la Proclamation royale de 1763 (Turcotte 2018). Mais cette reconnaissance allait tranquillement s'effriter, surtout au 19e et 20e siècle. Les lois et règlements qui seront mis en place progressivement par les gouvernements faisaient en sorte que toute capture ne respectant pas les codes de la chasse sportive devenait un acte de braconnage, rendant ainsi toute forme de chasse de subsistance un acte illégal (Ingram 2013; Massicotte 2009; Kinsey 2008; Pulla 2003). Par le biais du système des clubs de chasse privés, puis par la suite par la création des parcs provinciaux, des réserves fauniques, des pourvoiries et des zones d'exploitation contrôlées (ZEC), les pratiques cynégétiques des Peuples autochtones sur leurs territoires ancestraux devinrent de plus en plus difficiles à pratiquer (McKenzie et Vincent 2010; Boivin 1994).

Afin de transformer ces dynamiques, et surtout pour arrimer sa législation avec les plus récents jugements de la Cour Suprême du Canada, la Loi sur la protection et la mise en valeur de la faune du Québec prévoit depuis 1995 que des ententes peuvent être signées, entre le gouvernement du Québec et les communautés autochtones qui le veulent, afin d'arrimer les activités de chasse, de pêche et de piégeage avec la législation québécoise. La structure et le contenu de ces ententes sont essentiellement restés les mêmes depuis 1995. Elles comprennent essentiellement : les limites de prélèvement; les ressources fauniques visées; le type d'activité visé; les délimitations des aires de pratiques sur lesquelles portent les ententes; les périodes de pratiques; les modalités de mise en œuvre, etc. L'étude de l'ensemble des ententes 24.1 signées au Québec avant l'année 2023 laisse transparaître que, malgré les pratiques discursives du Québec quant à la réparation des torts causés par ses politiques en matière de gestion faunique, le modèle d'entente qu'il a développé ne propose qu'une délégation timide et rigidement encadrée de ses pouvoirs en matière de gestion faunique vers les communautés autochtones. L'approche du Québec est résolument administrative et ne concerne en aucun cas les droits constitutionnels des Peuples autochtones.

L'étude des débats menés à l'Assemblée nationale du Québec dans le cadre du développement de ce modèle d'entente met en lumière que la position du Québec, bien qu'explicitement motivée par un désir de conservation de la faune et de développement de meilleures relations avec les Premières Nations, est plutôt implicitement motivée par un désir d'affirmation de la souveraineté québécoise face aux Peuples autochtones et au gouvernement fédéral. Cette affirmation de la souveraineté québécoise se concrétise par le biais de la technicisation d'enjeux politiques et de la mobilisation des notions de conservation et de sécurité publique telles que comprises par les élus. En réduisant les enjeux fauniques à leur aspect technique, le Québec s'assure d'ancrer ses relations avec les Peuples autochtones autour des activités cynégétiques dans ses propres prérogatives et surtout, dans ses propres termes et pratiques. Cette banalisation des droits ancestraux et du droit à l'autonomie marque ici de façon assez évidente la volonté du Québec de ne pas voir d'aucune manière ses postulats gouvernementaux sur sa souveraineté territoriale remise en cause par les droits constitutionnels des autochtones. Si d'un côté de la bouche, les élus minimisent la place des souverainetés autochtones dans les ententes de gestion faunique, de l'autre, ils amplifient discursivement celle du Québec en mettant au cœur de ces ententes des concepts qui furent appropriés par l'État afin de les rendre gouvernables : la conservation et la sécurité publique. Les différentes pratiques discursives des élus québécois de l'époque laissent aussi transparaître une importante méfiance à l'égard des Peuples autochtones, qui est alimentée par les représentations de l'autochtone irresponsable et ingouvernable circulant au sein de la société québécoise et tout particulièrement de son élite politique.

La recherche en est actuellement à sa seconde phase, qui se déroule en partenariat avec la Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk. Il y est question de comprendre comment se produit concrètement la mise en œuvre d'ententes de gestion fauniques. Bien qu'il soit trop tôt pour se prononcer sur des résultats officiels, qui devront en premier lieu être partagés avec la communauté partenaire, il est déjà possible de souligner que la mise en œuvre de ces ententes soulève d'importants problèmes, notamment au niveau du peu de pouvoir qu'elles donnent aux communautés.

Bibliographie

BOIVIN, R., 1994, « Pour en finir avec la Proclamation royale: la décision Côté », Revue générale de droit, 25, 1 : 131-50.

DONIHEE, J., 2000, The Evolution of Wildlife Law in Canada, Calgary, Canadian Institute of Resources Law.

FEIT, H. A., 1988, « Self-management and State-management: Forms of Knowing and Managing Northern Wildlife » : 72-91, in M. M. R. Freeman et L. N. Carbyn (dir.), Traditional Knowledge and Renewable Resource Management in Northern Regions, Edmonton, The Canadian Circumpolar Institute.

FEIT, H. A., 2004, « Les territoires de chasse algonquiens avant leur "découverte"? Études et histoires sur la tenure, les incendies de forêts et la sociabilité de la chasse », Recherches amérindiennes au Québec, 34, 3 : 5-21.

INGRAM, D., 2013, Wildlife, Conservation, and Conflict in Quebec, 1840-1914, Vancouver, Toronto, UBC Press.

KINSEY, D., 2008, Fashioning a Freshwater Eden: Elite Anglers, Fish Culture, and State Development of Québec's 'Sport' Fishery, Département d'études québécoises, Université du Québec à Trois-Rivières.

MASSICOTTE, G., 2009, Rivalités autour de la pêche au saumon sur la rivière Restigouche: Étude de la résistance des Mi'gmaq (1763-1858), Histoire, Université du Québec à Montréal.

MCKENZIE, G. et T. VINCENT, 2010, « La « guerre du saumon » des années 1970-1980. Entrevue avec Pierre Lepage », Recherches amérindiennes au Québec, 40, 1-2 : 103-11.

PULLA, S. P., 2003, « Frank Speck and the Moisie River Incident: Anthropological Advocacy and the Question of Aboriginal Fishing Rights in Quebec », Anthropologica, 45, 1 : 129-45.

SCOTT, C., 2018, « Family Territories, Community Territories: Balancing Rights and Responsibilities through Time », Anthropologica, 60, 1 : 90-105.
TANNER, A., 1973, « The Significance of Hunting Territories Today », in B. Cox (dir.), Cultural Ecology: Readings on the Canadian Indians and Eskimos, Toronto, McClelland and Stewart Limited.

TANNER, A., 1978, « Game Shortage and the Inland Fur Trade in Northern Québec, 1915 to 1940 », in W. Cowan (dir.), Papers of the Ninth Algonquian Conference, Ottawa, Carleton University Press.

TURCOTTE, Y., 2018, L'Association des Indiens du Québec (1965-1977) et le militantisme autochtone dans le Québec des années 1960-1970, Département d'Histoire, Université de Montréal.

Retour sur le midi-conférence du 4 décembre 2024

Conférencier.ères

Anne Mévellec est professeure titulaire à l'École d'études politiques de l'Université d'Ottawa.

Guy Chiasson est professeur de sciences politiques et développement régional à l'Université du Québec en Outaouais.

Les sociétés de développement commercial au Québec : explorer la gouvernance locale par le microlocal

Au Québec, le devenir des artères commerciales a pris une nouvelle importance dans le contexte post-pandémique doublement marqué par le retour partiel des travailleurs dans les centres-villes et la fragilité du tissu économique et social de ces quartiers. C'est aussi l'occasion de se pencher sur un acteur moins connu de la gouvernance urbaine québécoise que sont les SDC (Sociétés de développement commercial).

Encadrés par la loi sur les Cités et villes et par le Code municipal depuis 1982, on compte aujourd'hui une cinquantaine de SDC, réparties sur l'ensemble du territoire québécois. Ce modèle d'organisation est relativement contraignant puisque la création, le financement et le fonctionnement des SDC sont encadrés, de façon précise, par la législation québécoise.

Grâce à une recherche de type mixte (sondage et entrevues) financée par le programme « initiatives structurantes » du CRDT et menée en 2023, nous souhaitions comprendre comment ces SDC s'insèrent dans la gouvernance des villes, en jouant sur une position d'interface entre les acteurs publics et les acteurs privés dans la fabrique du territoire.

L'enquête a d'abord permis de mettre au jour l'originalité du modèle de SDC dont la création, le fonctionnement et le financement lient de façon très étroite les municipalités dans lesquelles elles prennent place et la volonté des acteurs commerciaux de certains quartiers. En cela, elles se montrent à voir comme des organisations hybrides qui dépassent la simple démocratie de commerçants. Ce caractère hybride se matérialise également dans les missions des SDC, qui s'imposent comme des partenaires, mais aussi parfois des concurrentes, des municipalités. Leurs missions fondamentales (embellissement, aménagement, branding, événementiel) ne peuvent se faire sans la coopération des villes, leurs relations avec les fonctionnaires et les élus sont ainsi continues.

Toutefois, l'analyse a aussi montré qu'elles déployaient leur propre agenda, en se positionnant en première ligne durant et après la Covid-19, mais aussi face aux enjeux d'itinérance qui gagnent les artères commerciales. De façon tendancielle, elles se présentent comme des acteurs clés des territoires, capables d'influencer les politiques municipales, voire aptes à prendre en charge une partie de la gestion opérationnelle des artères sur lesquels elles sont implantées.

Largement passées sous le radar des études portant sur la gouvernance territoriale au Québec, les SDC constituent un objet de recherche intéressant pour plusieurs raisons : 1) le modèle bénéficie d'une certaine longévité et devrait continuer de prendre de l'ampleur dans les prochaines années ; 2) il se territorialise de façons variées selon les lieux; 3) il se place à la jonction des logiques de l'entreprise privée, du secteur public et de la vie publique locale.

Retour sur l'Assemblée générale annuelle du CRDT

Le temps file, et nous n'avons pas eu l'occasion de faire un retour sur la dernière rencontre des membres du CRDT!

Les 17 et 18 octobre 2024, le CRDT organisait une activité automnale dans les locaux de l'INRS à Québec à laquelle était conviés les membres du centre. L'activité se déroulait sur deux jours et intégrait l'assemblée générale annuelle.

Temps forts de la première journée de rencontre

Ce fut l'occasion pour la directrice du centre, Geneviève Brisson, de présenter aux membres le rapport annuel des activités du centre ainsi que le contexte du renouvellement du financement du FRQ-secteur Société et culture 2024. Celui-ci impliquant quelques changements au niveau du fonctionnement du CRDT et de l'organisation des axes pour la programmation scientifique, les membres en ont été informés et continueront d'être informés des nouvelles politiques mises en place au CRDT. De plus, les membres ayant droit de vote ont été amenés à adopter la nouvelle version du Règlement de la régie interne.
Un tour d'horizon des différents comités locaux a permis de faire un bref rappel des projets et des activités qui ont été déployées par les responsables et les membres des comités locaux. Un bravo particulier à tous et à toutes pour la diversité et la richesse des activités réalisées et en cours!

Autre moment fort intéressant de cette première journée d'activité : la présentation de quelques projets de recherche impliquant les membres cochercheur.es du CRDT et ayant bénéficié d'un soutien financier du Centre. Ainsi, nous avons pu entendre professeur.es et étudiant.es présenter sur la périphérie de loisirs, les communs urbains, le territoire agricole, forestier et rural, ainsi que les autoroutes. La présentation de l'Atlas du Québec a clos cet après-midi scientifique.

Temps forts de la deuxième journée de rencontre

Les activités de la deuxième journée de rencontre étaient concentrées dans la matinée et consistaient en deux ateliers distincts et simultanés.
Les cochercheuses et cochercheurs ont pu se réunir une première fois pour présenter leurs thématiques de recherche et explorer en quoi leurs travaux scientifiques peuvent contribuer à répondre à la question de recherche du Centre pour les prochaines années, soit : « Comment les territoires font face et répondent aux multiples changements qui les traversent présentement ». Les trois axes scientifiques du CRDT prendront le relais pour lier davantage les activités de recherche de chacune et chacun avec cette question centrale, notamment par des rencontres, des publications et un rapport annuel, auquel les membres du Centre seront appelés à contribuer, sous forme de fiches signalétiques annuelles.

Simultanément, sous la responsabilité de Ramaëlle Duquette, les membres étudiant.es du CRDT étaient invité.es à une rencontre visant à prendre connaissance des nouvelles règles de fonctionnement et de gouvernance du Conseil consultatif étudiant. Les membres étudiant.es présent.es sur place et en ligne ont été informé.es des procédures à mettre en place afin d'élire le plus rapidement possible, parmi les étudiant.es membres, la personne les représentant localement. Celle-ci sera, par ailleurs, coresponsable de l'animation du comité. Il a été également présenté aux membres étudiant.es présent.es les attentes du CRDT en termes d'activités de maillage liant les membres cochercheur.es des comités locaux d'animation aux membres étudiant.es mais aussi plus largement à tous les autres membres du CRDT. Dans un deuxième temps, un moment d'échanges a permis aux personnes étudiantes de prendre connaissance de la diversité des champs d'études que regroupe le CRDT à travers les champs d'intérêt de leurs pairs donnant à voir les multiples facettes du développement territorial.

Nouvelles et nouveaux membres

Le CRDT souhaite la bienvenue à ses nouvelles et nouveaux membres !

Membres co-chercheur.es

- **Cédric Brunelle**, professeur au Centre Urbanisation Culture Société de l'Institut National de la Recherche Scientifique
- **Dominic Villeneuve**, professeur adjoint à l'U Laval

Membres de la relève

- **Nakeyah Giroux-Works**, postdoctorat en anthropologie à l'Université d'Ottawa.
- **Marie-Dominik Langlois**, stagiaire postdoctorat à l'Unité mixte de recherche en études autochtones et affiliée à l'Institut national de recherche scientifique (INRS).

Membres étudiant.es

- **Emma Fauteux-Giguère**, Maîtrise en études urbaines, supervisé par Marie-Eve Drouin-Gagné (UQAT-INRS)
- **Karianne Martel**, Maîtrise en mobilisation des connaissances, supervisé par Marie-Eve Drouin-Gagné (UQAT-INRS)
- **Augustine Charbonneau**, Maîtrise sur mesure en "Perspectives et pratiques autochtones en adaptation aux changements climatiques", INRS-UCS, en co-direction avec Marie-Eve Drouin-Gagné et Ioana Radu (UQAT-INRS)
- **Louis Bovin**, maîtrise, géographie culturelle et analyse spatiale (UQAM), direction par Benoît Ethier (UQAT)
- **Sonia Mercier**, Maîtrise en géographie à l'UQAM, supervisé par Marie-Eve Drouin-Gagné (UQAT-INRS)
- **Parivedee Dassachetty**, Doctorat en sciences forestières, supervisé par Jean-François Bissonnette et Co-Directrice : Katrine Turgeon (ULaval)
- **Laurance Choinière**, maîtrise, supervisée par Maude Flamand-Hubert (ULaval)
- **Charlotte Cany**, doctorat, supervisée par Maude Flamand-Hubert (ULaval)
- **Laurianne Soucy**, maîtrise, supervisée par Maude Flamand-Hubert (ULaval)
- **Raphaëlle Bouchard**, maîtrise, supervisée par Dominique Morin (ULaval)
- **Gabriel Gauthier**, maîtrise, supervisé par Dominic Villeneuve (ULaval)
- **Louis-Joseph Couturier**, maîtrise, supervisé par Dominic Villeneuve (ULaval)
- **Marc Jacoby**, Doctorat, supervisé par Dominic Villeneuve (ULaval)

Courriel envoyé à : crdt@uqar.ca

Centre de recherche en développement territorial
300, allée des Ursulines |
Rimouski (Québec) | G5L 3A1 | Canada |
crdt@uqar.ca

Politique anti-pourriel | Rapporter un abus | Vous désabonner